



DECISION N°006/D/R-CE/D-NK/C.BONDJOCK/SG/2025 DU 14 MARS 2025 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRE
COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/24
DU 31 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONCONS DE ROUTES :
CARREFOUR SENATEUR – LISSEGUE – TOMEL (11km) ET CARREFOUR BONDJOCK – CARREFOUR
MINKAA (8,5KM) ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN
PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK (AUTORITE CONTRACTANTE).

- Vu la constitution ;
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
 Vu Circulaire 00013995/ C/ MINFI du 31 Décembre 2024. portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2025.
 Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics
 Vu Le Dossier d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/24 DU 31 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONCONS DE ROUTES :
 CARREFOUR SENATEUR – LISSEGUE – TOMEL (11km) ET CARREFOUR BONDJOCK – CARREFOUR MINKAA (8,5KM) ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE
 Vu La proposition d'attribution de la commission Interne de passation des marchés placée auprès de la commune de Bondjock
 Vu Le rapport d'analyse des offres
 Vu Le procès-verbal N°007 de proposition d'attribution de la CIPM/C.BONDJOCK du 10 MARS 2025.

D E C I D E :

Article 1^{er} – La lettre-commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

PHASE	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC LU (en F CFA)	MONTANT TTC CORRIGÉ (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	S.M.B.T.P B.P : 35384 Yaoundé	99 974 400	99 974 400	06 Mois
2	Tél : 696 93 84 12	149 992 829	149 992 829	

Article 2. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à BONDJOCK, le 14 MARS 2025

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- DDMAP/NK,
- Président CIPM/C.BONDJOCK,
- Intéressé ;
- Affichage/Archives.

